

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019  
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019  
24 È 25 D'UTTROVI DI U 2019  
24 ET 25 OCTOBRE 2019

2019/02/091

**REPONSE DE M. JEAN-CHRISTOPHE ANGELINI  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. ANTOINE POLI  
AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**OBJET : Développement de la filière Lauze en Corse**

Merci Monsieur le Président, Cher collègue,  
Merci à Monsieur POLI pour cette question,

J'y réponds, non pas simplement au titre de l'ADEC mais au nom du Conseil exécutif en général, puisque, comme il l'a dit lui-même, cette stratégie Lauze dépend du Conseil exécutif de façon générale et de deux ou trois conseillers en particulier sous l'autorité du Président.

Alors, rapidement, quelques éléments factuels et des réponses plus politiques. La demande de structuration de la filière Lauze en Corse s'appui, malheureusement, à ce jour, sur une étude qui a été réalisée par l'ADEC en 2006.

Cette étude mettait en exergue les potentialités de la filière au travers d'une démarche fondée sur un certain nombre d'axes stratégiques que vous connaissez monsieur le Conseiller, mais que je rappelle brièvement à notre Assemblée : structuration, formation, labellisation, promotion, réouverture et soutien.

Structuration de l'ensemble de la filière, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le seul interlocuteur, et bien heureusement, étant, et vous l'avez dit, la struture associative Promolauze à laquelle nous voulons aussi, rejoignant le vôtre propre, rendre hommage et, notamment bien sûr à monsieur Guillemain, dont nous connaissons tous l'implication, le degré d'engagement et la densité. Je dirais, sur ce plan là, il serait pour nous opportun, et je pense que Promolauze et l'ensemble des acteurs en seraient d'accord, de fédérer l'ensemble des valeurs et des intervenants de la chaine dans le cadre, pourquoi pas, d'une structure professionnelle, type syndicat ou fédération. Nous en reparlerons.

Deuxièmement, formation, en lien notamment avec les services pilotés par Josepha Giacometti, des couvreurs et des nouveaux entrants au travers de formations de perfectionnement, donc, dans le cadre de chantiers pilotes ou de la mise en place d'un CAP auquel nous travaillons de manière précise « couverture classique ».

Labellisation, nous en parlions pas plus tard qu'hier avec Jean Biancucci qui connaît bien le sujet, qui a réuni les acteurs de manière assez large à Cutuli ces dernières semaines. Il s'agit, sur le modèle qui a été fait dans d'autres secteurs, de labelliser le métier au travers, pourquoi pas, d'une charte professionnelle des savoir-faire.

Promotion, bien sûr, des métiers de couvreurs et de cliveurs, réouverture, non pas simplement de grandes carrières mais également de micro-carrières afin de privilégier un approvisionnement qui soit local. Et enfin, soutien de la demande au travers d'une intervention publique qui serait bien sûr technique et/ou de nature financière.

Pour faire suite à votre demande précise et au dépôt de votre motion qui nous a permis aussi d'éclairer d'un jour nouveau la problématique déjà ancienne de la filière Lauze, en 2018 les professionnels du secteur avaient déjà commencé à se rapprocher de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Corse, dite régionale ou territoriale, pour relancer une action de développement de filière.

Des propositions ont été élaborées et présentées à l'ADEC. Avant toute instruction nouvelle et administrative, il a été souhaité par l'ensemble du Conseil exécutif, que les données de 2006 puissent être actualisées et que nous puissions disposer d'une vision à jour des enjeux et du poids potentiels et réels de la filière.

L'actualisation de l'étude, monsieur le Conseiller, et les données nous ont été adressées le mois dernier.

Aujourd'hui, il convient donc de manière très opérationnelle, que nous nous positionnions ensemble sur un éventuel plan pluriannuel de relances sectorielles. C'est clairement notre souhait, notre volonté politique.

Celui-ci ne pourra s'appuyer, d'une part, que sur une profession structurée qui souhaiterait donc se fédérer au travers de l'ensemble de ses acteurs et, d'autre part, sur un projet commun qui intégrerait l'ensemble des composantes de la filière depuis l'approvisionnement jusqu'à la pose ultime. Une réunion à cet effet est prévue le 4 novembre prochain entre les services de l'ADEC, Promolauze et la CRMA, avec bien sûr l'ensemble des services et directions concernés au sein de la Collectivité.

Il me paraît souhaitable, au regard notamment de la question que vous venez de poser, et dans la mesure bien sûr de vos souhaits et disponibilités, que vous y soyez vous-même convié, ce qui serait pour nous une plus-value indéniable. Aussi bien sûr, dans un souci d'équité, et en dépit du fait qu'il s'agit d'une première réunion essentiellement technique, qu'un représentant au moins par groupe de notre Assemblée soit associé, de façon à ce que notre démarche articule l'assemblée délibérante et le Conseil exécutif ainsi que celles et ceux qui sont directement intéressés par ce dossier.

Nous vous ferons tenir plus précisément les modalités pratiques de cette réunion.

J'ajouterai pour conclure, et dans le respect que nous devons aux modalités et aux formalités d'instruction des dossiers, que l'ADEC s'est vue destinataire ces dernières semaines pour ne pas dire ces derniers jours, d'au moins deux dossiers d'entreprises stratégiques dans le domaine des carrières, de l'extraction et de la réhabilitation d'un certain nombre de ressources anciennes.

Nous aurons l'occasion d'en reparler, mais nous assistons, y compris sur le terrain de l'entrepreneuriat privé, à une forme de reguain et de relance d'activité dans ce domaine là.

Je vous remercie.